

Communiqué de presse de la section SNES-FSU du lycée Parc des Loges  
**36 élèves par classe, soit à peine 1 m<sup>2</sup>par élève !**

Le jour de la pré-rentrée (31/08/15), nous avons été informés que les classes de seconde du lycée du Parc des Loges d'Evry compteraient 36 élèves. Après plusieurs années d'augmentation progressive des effectifs, la coupe est pleine. **Avoir 36 élèves par classe pose de redoutables problèmes pédagogiques mais aussi de sécurité. Par exemple, une salle du lycée de 45 m<sup>2</sup> accueillant 36 élèves et un professeur offre une surface à peine supérieure à 1,2 m<sup>2</sup> par personne (ce qui est comparable aux normes d'élevage pour les porcs en batterie).** Et nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation de ces effectifs en cours d'année.

Nous avons demandé une audience à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale le 10/09/15 et nous avons été reçus le 24/09/15. Lors de cette réunion, nous avons exposé les difficultés auxquelles nous étions confrontés (problèmes de sécurité, manque de place dans les salles, difficultés pédagogiques...). Nous avons alors demandé l'ouverture d'au moins une demi-classe supplémentaire le plus rapidement possible. **Nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour** malgré une pétition signée par près de 300 personnes en l'espace d'une soirée (réunion parents-professeurs du 25/09/15) et envoyée à la DSDEN. L'absence de toute réponse à nos sollicitations nous laisse perplexes : **s'agit-il de laisser pourrir la situation et de spéculer sur une éventuelle démobilisation de la communauté éducative à mesure que l'année scolaire avance ?**

Nous dénonçons donc nos conditions d'enseignement et le manque de moyens attribués au lycée du Parc des Loges. **Les élèves sont les premiers à subir les conséquences de ces classes surchargées, alors même que de nombreux indicateurs (comme le taux de redoublement élevé en seconde) montrent la nécessité d'un encadrement et d'un suivi plus importants dans notre lycée.**

Les équipes d'enseignement et d'éducation, du lycée Parc des Loges exigent une réponse dans les plus brefs délais de la part du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et les moyens nécessaires à l'allègement des effectifs dans les classes de seconde. Les élèves et les professeurs de l'établissement méritent mieux que les conditions d'exercice imposées actuellement ! L'éducation n'est-elle pas censée être une priorité ?

Section SNES-FSU du lycée Parc des Loges et les professeurs réunis le 15/10/15